

**Email21 n°64 FEVRIER 2017**

![website-designing[1]]()

*Les écoles de nos entités sont-elles connectées ?*

**Avoir un site web**

On constate, en parcourant la toile, que les sites web de nos écoles évoluent, voire même se métamorphosent. On est passé de la simple transposition de la brochure à de **véritables outils « trace de vie » de l’activité de l’établissement**.
C’est alors un outil d’information et de communication non négligeable. C’est aussi un outil qui peut motiver durablement les enfants, les enseignants, la direction. C’est encore un moyen qui peut faire entrer l’école à la maison par la porte de la séduction … Et quand tous les acteurs s’enthousiasment le résultat peut être étonnant.

**Tableau statistique sur la présence ( en terme quantitatif ) de nos écoles sur la toile ( situation au 05.02.2017)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  **ENTITE** |  **% d’école ayant un site web**  | **% d’école ayant un site web mis à jour et opérationnel**  |
|  **ZONE DE NAMUR**  |  | Par rapport à 2015 |  |
|  **ANDENNE** |  70 % |  |  70 % |   |
|  **BASSE-SAMBRE** |  90 % |  |  90 % |   |
|  **BEAURAING** |  57 %  |  |  50 % |   |
|  **CINEY** |  70 % |  |  60 % |   |
|  **FOSSES-LA-VILLE**  |  90 % |  |  80 % |   |
|  **GEMBLOUX**  |  100 % |  |  100 % (sauf agendasde 4 écoles)  |  |
|  **NAMUR**  |  82 % |  |  68 % |   |
|  |  |  |  |  |
|  **ZONE DE LUXEMBOURG** |  |  |  |  |
|  **ARLON**  |  85 % |  |  77 % |   |
|  **BASTOGNE** |  45 % |  |  45 % |   |
|  **VIRTON-FLORENVILLE** |  75 % |  |  66 % |   |
|  **MARCHE** |  85 %  |  |  77 % |   |
|  **NEUFCHATEAU**  |  43 %  |  |  43 % |   |

Les trois premiers au classement des entités connectées sont :

1. **L’entité de Gembloux** où toutes les écoles sont connectées avec des sites de qualité dont la mise à jour est bien assurée. **(100 %)** …sauf dans 4 écoles où la mise à jour des éphémérides n’est pas assurée.
2. **L’entité de Basse-Sambre (90 %)**
3. **L’entité de Fosse-le-Ville (90 %)**

**Les entités à faible connexion ( aspect quantitatif) sont l’entité de Beauraing pour la zone de Namur et les entités de Bastogne et de Neufchâteau pour la zone du Luxembourg. ( Il s’agit là de l’aspect strictement quantitatif , il y a , en effet, des sites tout à fait remarquables dans ces entités à faible connexion)**

On peut relever, sur cette question, un certain décalage entre les écoles des deux provinces. (NAMUR/LUXEMBOURG) … les écoles du Luxembourg accusant un certain retard dans l’accession à un site web. Notons cependant qu’au cours de ces deux dernières années le Luxembourg est parvenu à combler une partie du retard.

**La majorité des écoles n’ayant pas de site web** sont de **petites écoles** qui paradoxalement ont un grand besoin d’élèves pour assurer leur encadrement voire leur survie. Les parents des élèves de ces écoles et les parents des élèves potentiels de ces écoles (comme les élèves eux-mêmes d’ailleurs) sont, tout autant que les parents des élèves des autres écoles, installés, impliqués dans le numérique. (Utilisation quotidienne de PC, tablette, Smartphone). Ce non accès à des informations en direct sur la toile, hypothèque probablement d’éventuelles inscriptions. Ne pourrait-on pas, dès lors  :

* Imaginer que les services diocésains (SeDEF/SeDES) puissent offrir à ces écoles les moyens (standardisés) d’une présence sur la toile ? Les aider à assurer leur connexion sur le Web.
* Obtenir des  « écoles secondaires  sœurs » de réserver une place sur leurs sites aux écoles de l’enseignement fondamental

|  |
| --- |
| **Intérêt pour une école de posséder un site Web**  |

![Inter_Carif_2010[1]]()

1. Acquérir un site web pour son école, c’est lui **offrir une vitrine ouverte à tous** (sauf si code d’accès) 24h/24 et 7j/7. Les informations sélectionnées sont alors disponibles à tout le monde.
2. Pour une école, posséder un site web, c’est disposer d’une source d’informations dynamiques, diversifiées et sous contrôle ( du texte, des images, des photos, de l’audio et même de la vidéo) . C’est particulièrement vivifiant surtout si tous les acteurs de l’école se sentent concernés.
3. Un site web permet à votre école d’être visible durablement ; **sa mise à jour est indispensable** pour faire coller l’écran à la réalité, sinon perte de crédibilité et désaffection des internautes. Certaines écoles proposant même de synchroniser les agendas des internautes avec l’agenda de l’école via smartphone ou tablette.

**Questionnement périphérique**

* Risque de détournement des documents à télécharger ?! Utilisation frauduleuse ?
* Liste des fournitures classiques (par année) et gratuité de l’enseignement ?!
* Le rôle des gestionnaires de sites. La répartition des charges dans la gestion de la communication numérique.
* Pourquoi si peu de place réservée pour les programmes ? ( le quoi ? et le pourquoi ? )
* Pourquoi autant de place pour les manifestations « lucratives » ?
…

**Vigilance sur l’environnement numérique de travail :**

**Extrait de Le cafépédagogique /Toute l’actualité pédagogique sur internet**cafepedagogique.net/l’expresso

 **« Plus récemment, de nombreux établissements** ont entamé une réflexion sur l'intérêt d'une ouverture sur les réseaux sociaux. Certains ont ouvert des pages facebook publiques, d'autres des espaces sur linkedin, certains expérimentent des réseaux sociaux à accès contrôlés (Yammer etc...)… La multiplication des outils est aujourd'hui parfois gênante. Ainsi un chef d'établissement d'une école primaire a-t-il appris incidemment qu'un parent d'élève avait ouvert un blog au nom de l'établissement scolaire pour assurer le site web de celui-ci, sans que la direction n'en soit avertie, une enseignante étant au courant. La facilité de plus en plus grande d'édition a amené à développer des comportements, des activités qui ont été parfois en dehors du contrôle des responsables. Tout cela concerne la politique globale de l'établissement. »

**Dans une charte établie avec/et pour les élèves , avec/et pour les membres du personnel , avec/et pour les parents :
Rappeler :**

* les règles de précaution sur la diffusion des données personnelles ;
* les règles sur le respect à accorder à autrui et à soi-même ;
* les règles sur la propriété intellectuelle et le droit à l’image ;
* les conditions d’utilisation des réseaux sociaux en tant que citoyen responsable.